

Bureau

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

Affiché au siège de la CAGB le : 16/06/2016	Séance du jeudi 9 juin 2016 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle 101	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	---	--

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le 09/06/2016 à 18h00 à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président, puis de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R.0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des Bureaux du 14/04/16 et 28/04/16

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Madame Martine DONEY comme secrétaire de séance,
- approuve les procès-verbaux des séances de Bureau du 14/04/16 et 28/04/16.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

↳ R.1.1.1 - Adhésion à la convention de bonnes pratiques dans la commande publique avec les organisations professionnelles

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve les termes de la convention de bonnes pratiques dans la commande publique et de ses deux annexes,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de bonnes pratiques dans la commande publique ainsi que ses annexes « bâtiment et travaux publics » et « produits de l'agriculture et produits agroalimentaires ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R.1.1.2 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (juin 2016)

MM B. GAVIGNET, D. SCHAUSS et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunt déposées en matière d'habitat par Habitat 25, NEOLIA et la SAIEMB Logement pour un montant total de 2 772 185,20 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R.1.2.1 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents suite à des procédures de recrutement (services Environnement et Topographie)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de chargé de mission plan climat à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de technicien topographe à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Mobilités

↳ R.2.1 - Convention d'adhésion à la centrale d'achat du transport public (CATP)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le principe d'adhésion de la CAGB à la centrale d'achat du transport public (CATP) pour des achats et prestations de services dans le domaine du transport public,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et ses documents annexes à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R.2.2 - Protocole transactionnel relatif au marché portant sur l'extension et la mise aux normes de la station-service du dépôt de bus de Planoise

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le protocole transactionnel relatif au marché portant sur l'extension et la mise aux normes de la station-service du dépôt de bus de Planoise à intervenir avec la société TOKHEIM,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce protocole transactionnel.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable

↳ R.4.1 - Programme d'animations éco-citoyennes 2016 - Demande de subvention de la Maison de l'Environnement de Franche-Comté

Mme. F. PRESSE et M. D. HUOT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance du programme d'animations éco-citoyennes engagé avec la Maison de l'Environnement pour 2016,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 600 € à la Maison de l'Environnement de Franche-Comté pour la réalisation de ce programme.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

↳ R.5.1 - Attribution d'une subvention à l'association pour l'Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes (ASET)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'association ASET pour un montant total de 4 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R.5.2 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositifs AAPEL et PAMELA) - Subventions < 10 000 €

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- les 4 demandes de subvention AAPEL propriétaires-occupants, pour un montant total prévisionnel de 23 053 €,
- la demande de subvention PAMELA, pour un montant total prévisionnel de 1 350 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R.5.3 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demande de subvention

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur une demande de subvention pour un montant de 5 000 €, dans le cadre du programme d'aide à l'accession à la propriété.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R.5.4 - Convention de partenariat avec le Crédit Foncier dans le cadre du programme d'aide à l'accession à la propriété dans le parc privé

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la convention de partenariat avec le Crédit Foncier pour la mise en place de la solution bancaire « Foncier Plus »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R.5.5 - Renouvellement de la convention de partenariat avec l'organisme certificateur Cerqual

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la convention de partenariat avec l'organisme certificateur Cerqual,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

↳ R.6.1 - Programmation des travaux de démocratie participative 2016-2018 - Saisines du CDP

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le contenu du programme des travaux de démocratie participative du conseil de développement participatif (CDP) pour la période 2016-2018.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R.6.2 - Subvention du Grand Besançon pour l'extension du Festival de Caves en Suisse

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 000 € au Festival de Caves au titre de la coopération transfrontalière avec la Suisse.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R.3.1 - NPNRU - Convention de groupement de commandes avec AKTYA pour la réalisation d'une étude relative à la création d'un hôtel d'artisans

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes entre Aktya et le Grand Besançon pour la réalisation d'une étude relative à l'implantation d'un hôtel d'artisans,
- autorise M. Dominique SCHAUSS à signer la convention constitutive de groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R.3.2 - Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur pour l'année 2016

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le soutien de la CAGB au programme d'actions du Pôle Véhicule du Futur à hauteur de 8 000 € pour l'année 2016,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ R.7.1 - Port d'agglomération - Modification du règlement intérieur

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur les modifications proposées au règlement intérieur du port d'agglomération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R.7.2 - CRR - Partenariat avec la compagnie KEICHAD pour l'organisation de l'enseignement du niveau Initiation en théâtre

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la création d'un cycle Initiation Théâtre en partenariat avec la compagnie KEICHAD,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R.7.3 - Fonds d'aide « Manifestations » - Instruction des demandes du 2^{ème} semestre 2016 (subventions supérieures à 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de 18 subventions d'un montant total de 24 800 €, dans le cadre du fonds d'aide « Manifestations », pour le 2^{ème} semestre 2016 :

- 3 000 € à la ligue de l'enseignement,
- 500 € à Aquascène,
- 1 500 € aux Pampilles,
- 1 000 € aux petits débrouillards,
- 2 000 € à The serious road trip - Connexion humanitaire bisontine,
- 1 000 € à Du goudron et des plumes,
- 500 € aux Trois p'tites notes,
- 1 000 € à Teraluna,
- 2 000 € à La Concorde de St-Ferjeux,
- 500 € à Avalfort,
- 1 000 € à Le Chemin des Sens,
- 1 000 € au Comité des fêtes de Montferrand-le-Château,
- 3 000 € à APACA,
- 3 000 € à l'Association la Ronde de l'Espoir,
- 400 € à l'ASPTT,
- 2 000 € à Velo Loisirs Nancray,
- 1 000 € au Comité Régional Handisport,
- 400 € à l'ASPTT.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Bureau

Séance du jeudi 9 juin 2016

Membres du Bureau en exercice : 29

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président, puis de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 2.1, 2.2, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 3.1, 3.2, 7.1, 7.2, 7.3

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h05.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (jusqu'au 2.2), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.1), M. Serge RUTKOWSKI (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ

Etaient absents : M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Christophe LIME

Secrétaire de séance : Mme Martine DONEY

Procurations de vote :

Mandants : C. LIME

Mandataires : E. MAILLOT



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du jeudi 9 juin 2016

Salle du 1^{er} étage de la CAGB

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon _____ 10

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des Bureaux des 14/04/16 et 28/04/16 _____ 10

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes ____ 10

Finances _____ 10

Rapport n°1.1.1 - Adhésion à la convention de bonnes pratiques dans la commande publique avec les organisations professionnelles _____ 10

Rapport n°1.1.2 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (juin 2016) _____ 11

Ressources humaines _____ 11

Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents suite à des procédures de recrutement (services Environnement et Topographie) _____ 11

Commission n°02 : Mobilités _____ 11

Rapport n°2.1 - Convention d'adhésion à la centrale d'achat du transport public (CATP) _____ 11

Rapport n°2.2 - Protocole transactionnel relatif au marché portant sur l'extension et la mise aux normes de la station-service du dépôt de bus de Planoise _____ 12

Commission n°04 : Développement durable _____ 12

Rapport n°4.1 - Programme d'animations éco-citoyennes 2016 - Demande de subvention de la Maison de l'Environnement de Franche-Comté _____ 12

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage _____ 12

Rapport n°5.1 - Attribution d'une subvention à l'association pour l'Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes (ASET) _____ 12

Rapport n°5.2 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositifs AAPEL et PAMELA) - Subventions < 10 000 € _____ 13

Rapport n°5.3 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demande de subvention _____ 13

Rapport n°5.4 - Convention de partenariat avec le Crédit Foncier dans le cadre du programme d'aide à l'accession à la propriété dans le parc privé _____ 13

Rapport n°5.5 - Renouvellement de la convention de partenariat avec l'organisme certificateur Cerqual ____ 13

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations _____ 14

Rapport n°6.1 - Programmation des travaux de démocratie participative 2016-2018 - Saisines du CDP ____ 14

Rapport n°6.2 - Subvention du Grand Besançon pour l'extension du Festival de Caves en Suisse _____ 14

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur _____ 16

Rapport n°3.1 - NPNRU - Convention de groupement de commandes avec AKTYA pour la réalisation d'une étude relative à la création d'un hôtel d'artisans _____ 16

Rapport n°3.2 - Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur pour l'année 2016 _____ 16

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique _____ 16

Rapport n°7.1 - Port d'agglomération - Modification du règlement intérieur _____ 16

Rapport n°7.2 - CRR - Partenariat avec la compagnie KEICHAD pour l'organisation de l'enseignement du niveau Initiation en théâtre _____ 17

Rapport n°7.3 - Fonds d'aide « Manifestations » - Instruction des demandes du 2^e semestre 2016 (subventions inférieures à 10 000 €) _____ 17

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Bureau Séance du jeudi 9 juin 2016

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon en La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de Jean-Louis FOUSSERET, Président, puis de Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h05.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation des procès-verbaux des Bureaux des 14/04/16 et 28/04/16

M. LE PRÉSIDENT.- Bonsoir à toutes et à tous. J'ai une réunion importante ce soir à 20h30, mais je n'ai pas voulu décaler le Bureau, c'était trop compliqué. Jean-Yves PRALON devait également participer à cette réunion, mais étant un peu souffrant, il n'est pas là. Nous démarrons tout de suite par le rapport n°0.1.

Martine DONEY est désignée secrétaire de séance. Nous avons le quorum. Concernant les pouvoirs reçus pour la séance, Christophe LIME donne pouvoir à Elsa MAILLOT. C'est le seul pouvoir que j'ai pour l'instant. Avez-vous des remarques concernant les procès-verbaux des séances de Bureau des 14 et 28 avril dernier ? Il n'y en a pas. Ils sont adoptés.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Rapport n°1.1.1 - Adhésion à la convention de bonnes pratiques dans la commande publique avec les organisations professionnelles

M. DELARUE.- Je me limiterai à ce qui est écrit dans le rectangle. Cette convention a déjà été abordée de nombreuses fois, tant en Conseil qu'en Commission. Je prends simplement le résumé. Face aux difficultés économiques des entreprises de la région et dans un objectif d'optimisation des relations entre les personnes publiques et les entreprises, un groupe de travail copiloté par le SGAR (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales) et la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) a abouti à une convention de bonnes pratiques dans la commande publique, convention accompagnée de deux annexes spécifiques aux achats des secteurs du bâtiment et des travaux publics et de l'agroalimentaire.

Il est proposé aux membres du Bureau d'autoriser le Président à signer cette convention et ses annexes, dans l'objectif de renforcer la commande publique en tant que levier visant à soutenir l'économie et l'emploi. Il me semble que la signature définitive doit se dérouler le vendredi 1^{er} juillet 2016 concernant cette convention et j'aurais l'honneur d'aller la signer à Dijon. Vous avez eu tous les textes. Le Bureau est invité à :

- approuver les termes de la convention,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pourquoi cela se passe-t-il à Dijon ?

M. DELARUE.- Je ne sais pas.

M. LE PRÉSIDENT.- On me dit que la Préfète de Région signe. Je ne sais même pas si cela vaut la peine d'y aller. À un moment, nous allons devoir dire : « On vous amène le parapheur et on signera ici ». Je rappelle que le siège de la DIRECCTE est à Besançon. Dans ce cas, cela convient, parce qu'il y a le SGAR, mais s'il n'y avait que la DIRECCTE, je refuserais que l'on y aille, son siège étant ici.

M. LE PRÉSIDENT.- OK, tu signeras, mais nous serons très attentifs à toutes ces choses-là.

Rapport n°1.1.2 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (juin 2016)

M. BAULIEU.- Ce sont des garanties pour un montant de 2 772 185 € sur les 5 opérations décrites concernant :

- NEOLIA pour 2 dossiers,
- Habitat 25 pour 2 dossiers,
- SAIEMB (Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte de Besançon - Immobilier d'Entreprises) Logement pour 1 dossier.

Les règles étant respectées, je n'ai pas de commentaire à faire.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

M. BAULIEU.- C'est validé.

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents suite à des procédures de recrutement (services Environnement et Topographie)

M. BAULIEU.- Il vous est proposé de valider 2 recrutements de contractuels pour :

- un poste de chargé de mission (catégorie B) Plan Climat pour le service Environnement suite à une mobilité en interne,
- un poste de technicien topographe (catégorie B) au sein du service Topographie suite à un départ en retraite.

Vous avez toutes les indications dans le rapport sur les indices, etc. Nous sommes dans la situation qui satisfait aux exigences de la loi de 1984 pour recruter sous cette forme. Ce rapport est décisionnel.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque ni question, c'est adopté.

Commission n°02 : Mobilités

Rapport n°2.1 - Convention d'adhésion à la centrale d'achat du transport public (CATP)

M. LOYAT.- Je vais être extrêmement bref pour ce premier rapport. Il s'agit de la proposition d'adhérer à la centrale d'achat du transport public pour des acquisitions ponctuelles de fournitures ou de prestations de services. L'adhésion est gratuite. La rémunération se fait à la commission. Nous vous indiquons dans le rapport que pour l'année 2016, il y aurait des perspectives d'acquisition dans ce cadre favorable. Je n'en dis pas plus, je pense que le rapport est suffisamment clair.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque ni question, c'est adopté.

Rapport n°2.2 - Protocole transactionnel relatif au marché portant sur
l'extension et la mise aux normes de la station-service du dépôt de bus de Planoise

M. MICHAUD.- Il est proposé de conclure un protocole transactionnel pour clôturer définitivement les différends opposant la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la société TOKHEIM France. Aux termes de cet accord, une somme de 2 500 € va être versée à la société TOKHEIM afin de mettre fin à l'ensemble des relations contractuelles et financières entre les parties.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque ni question, c'est adopté.

Commission n°04 : Développement durable

Rapport n°4.1 - Programme d'animations éco-citoyennes 2016 -
Demande de subvention de la Maison de l'Environnement de Franche-Comté

M. LOPEZ.- Il s'agit d'une subvention à accorder à la Maison de l'Environnement pour des activités de diverses associations qui occupent ces lieux. Vous avez tous les détails dans votre rapport. Il s'agit d'une subvention de 600 € dans le cadre de ces activités.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des remarques ?

M. CONTOZ.- J'aurais aimé faire cette remarque en présence de Jean-Louis FOUSSERET, mais il semblerait que la Maison de l'Environnement ait des soucis de locaux importants. D'aucuns et/ou d'aucunes semblerait dire que la Maison de l'Environnement de Franche-Comté pourrait être remise en cause.

M. BAULIEU.- C'est donc plus une information. Merci pour cette indication. Avez-vous d'autres remarques ?

Mme PRESSE.- Je suis Présidente d'une des associations concernées. C'est pour cela que je ne peux pas prendre part au vote ni débattre.

M. BAULIEU.- Nous allons considérer que tu ne débats pas et que tu ne dis rien.

Mme PRESSE.- Je ne débats pas, mais je réponds à Pierre CONTOZ. Il est vrai qu'à l'intérieur de la Maison de l'Environnement, il doit y avoir à peu près 60 personnes maintenant. Dans chaque structure, il y a une augmentation des personnels. Ils sont vraiment entassés. Depuis 4 ou 5 ans, on leur fait miroiter un déménagement à l'intérieur de la Ville de Besançon. Des contacts avaient été pris sérieusement avec la Région à l'automne 2015 pendant la campagne pour un déplacement sur le site de l'Observatoire, à un endroit qui sera occupé par la COMUE. Tout cela se sait, d'où l'inquiétude des personnels. Il serait bien de soutenir cette Maison de l'Environnement qui est un élément de structuration, surtout dans le cadre de notre candidature pour l'Agence Régionale de la Biodiversité que nous essayons de défendre sur Besançon. Bien entendu, ces personnels et ces associations font partie des acteurs fondamentaux du dossier.

M. BAULIEU.- Très bien. Merci, Françoise, pour le fait d'attirer notre attention sur ces aspects. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Le rapport n°4.1 est validé.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Attribution d'une subvention à l'association
pour l'Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes (ASET)

Mme ROCHDI.- Ce sera peut-être le dernier rapport que je vais présenter sur les gens du voyage. Au regard de sa compétence « Réalisation, aménagement et gestion des aires d'accueil et de grands passages », le Grand Besançon soutient depuis 2009 les associations intervenant auprès des gens du voyage notamment en faveur de la scolarisation des enfants. L'ASET (Association pour la Scolarisation des Enfants Tsiganes) agit dans ce sens sur Besançon et Saône.

L'association a pour but de promouvoir la scolarisation des enfants du voyage par le biais d'antennes scolaires mobiles (ASM) - communément appelées « camions-école » - en collaboration avec les familles, écoles publiques et privées et en vue de défendre le droit à l'éducation pour tous. Au titre de son intervention pour la scolarisation des enfants du voyage en 2016, l'ASET sollicite auprès du Grand Besançon une subvention de fonctionnement à hauteur de 4 000 €.

M. BAULIEU.- C'est donc ce que la commission propose.

Mme ROCHDI.- Oui.

M. BAULIEU. Merci. Ce rapport est décisionnel. S'il n'y a pas d'objection, c'est adopté.

Rapport n°5.2 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé
(dispositifs AAPEL et PAMELA) - Subventions < 10 000 €

M. STEPOURJINE.- Ce rapport concerne 4 dossiers pour les propriétaires occupants très modestes pour un montant d'aide de 23 053 € et un dossier pour les propriétaires occupants modestes pour un montant d'aide de 1 350 €.

M. BAULIEU.- Merci. S'il n'y a pas d'objection, c'est adopté.

Rapport n°5.3 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demande de subvention

M. STEPOURJINE.- Il s'agit d'une maison labellisée à Mamirolle et d'une subvention de 5 000 € pour un jeune couple primo accédant. La commune de Mamirolle participe à hauteur de 1 000 € et nous la remercions.

M. BAULIEU.- Merci. S'il n'y a pas d'objection, c'est adopté.

Rapport n°5.4 - Convention de partenariat avec le Crédit Foncier
dans le cadre du programme d'aide à l'accession à la propriété dans le parc privé

M. STEPOURJINE.- Dans le cadre de notre action en faveur de l'accession sociale, nous vous avons annoncé un partenariat avec le Crédit Foncier. Nous vous proposons d'autoriser le Président à signer cette convention.

M. BAULIEU.- Merci et c'est ouvert aux autres établissements bancaires qui voudraient faire de même. S'il n'y a pas d'objection, c'est adopté.

Rapport n°5.5 - Renouvellement de la convention de partenariat
avec l'organisme certificateur Cerqual

M. STEPOURJINE.- Dans le cadre de nos programmes de construction et de réhabilitation des logements locatifs publics, nous avons mis en place une procédure de certification avec l'organisme national Cerqual. Les conventions signées en 2006 et 2009 étaient relatives à Habitat & Environnement et Patrimoine Habitat. Aujourd'hui, il n'existe plus qu'une seule certification NF Habitat. C'est pourquoi nous vous proposons d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention avec Cerqual.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il des objections ? Il n'y en a pas, c'est adopté.

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

Rapport n°6.1 - Programmation des travaux de démocratie participative 2016-2018 - Saisines du CDP

M. CURIE.- Les 2 rapports sont décisionnels. Le 26 mai a eu lieu la première réunion du Bureau du CDP (Conseil de Développement Participatif). Ce Bureau comprend 14 personnes, dont 3 femmes. Avant l'élection, nous avons un peu insisté sur le fait d'avoir une parité en termes de coprésidence. C'est ce qu'il s'est passé. Nous avons ainsi un Coprésident, Monsieur Albert DEPIERRE, qui était déjà Coprésident, et une Coprésidente, Madame Chantal BELIGAT. Nous avons donc tout de même une parité, ce qui est important.

Le rapport porte sur le programme de travail du CDP. Martine DONEY l'avait un petit peu expliqué lors du dernier Bureau. Les membres ont priorisé certaines choses. Vous savez que parmi les chantiers du CDP, certains doivent obligatoirement saisir le CDP dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Il y a aussi d'autres dossiers sur lesquels le CDP peut se saisir lui-même. Ils ont réalisé un travail intéressant lors d'une séance plénière. Ils ont rédigé un document synthétique. Vous avez dans votre rapport les 4 grandes directions sur lesquelles il s'engagera dans les années à venir.

M. BAULIEU.- Vous avez tout cela en page 208.

M. CURIE.- Le CDP devait être saisi pour 2 choses, mais elles ne les ont pas intéressées. Je veux parler du PLH et du PCEAT. Ils ne travailleront donc pas là-dessus, mais ils auront une information en plénière dans le cadre du CDP, puisque c'est une obligation. Voilà pour ce premier rapport.

M. BAULIEU.- Merci. S'il n'y a pas d'objection, ce rapport est adopté.

Rapport n°6.2 - Subvention du Grand Besançon pour l'extension du Festival de Caves en Suisse

M. CURIE.- Tout le monde connaît ce festival qui a commencé il y a une dizaine d'années. Il s'est déjà déplacé sur toute la France. Cette année, dans le cadre des rapprochements que nous voulons entre le Grand Besançon et la Suisse, nous avons incité le Festival de Caves à aller faire des représentations en Suisse. Pour ce faire, nous avons proposé une subvention de 4 000 €. Il y a eu un accueil intéressant de la part des Suisses et de nombreux participants. Par contre, de nombreuses contraintes douanières obligent à la pesée des instruments. Les ouvertures de douanes sont un peu compliquées, ce qui oblige parfois les gens à dormir sur place pour que ce soit compatible. Nous vous proposons donc une subvention de 4 000 €, sachant que le Pôle Centre-Franche-Comté a aussi participé dans le budget à hauteur de 1 500 €.

M. BAULIEU.- Plus modestement que sur l'exercice précédent, mais peut-être qu'il va se ressaisir. Développer des actions quelles qu'elles soient avec la Suisse est important. Il serait heureux qu'au fil des ans, cela prenne des formes diverses, bien évidemment dans les domaines de l'enseignement, de l'enseignement supérieur, de l'économie, etc., parce que lorsque nous parlons de l'attractivité et du dynamisme de notre territoire, ce n'est pas parce que nous sommes en bordure du pays que nous n'aurions qu'une côte ouest. À l'est de chez nous, c'est la Suisse. C'est donc important d'avoir aussi non seulement un œil, mais aussi une attitude dynamique et offensive – dans le bon sens du terme – dans cette direction.

M. CURIE.- Nous sommes en train de travailler là-dessus pour avoir un rapprochement beaucoup plus important. Nous avons aussi un travail qui se fait avec les services de l'Économie dans ce domaine. Nous aurons l'occasion de vous présenter des choses ultérieurement.

M. BAULIEU.- Merci, Pascal. Regardez par rapport aux territoires le positionnement de notre Agglomération et de notre Région. Regardez aussi ce qu'il se passe en Suisse et entre la Suisse et l'Italie. Vous avez eu notamment l'ouverture du tunnel du Saint-Gothard il y a 2 semaines, ce qui n'est pas un fait mineur. Vous avez regardé la capacité de cette voie de liaison ultra simple et rapide, avec le fer et la route. Il ne vous échappe pas que le nord de l'Italie est la zone industrielle et dynamique du pays. N'oublions pas non plus de regarder de ce côté avec nos entreprises, nos organisations professionnelles, etc. Je ne faisais pas vraiment une digression, je pense que c'est aussi ce qui est derrière la démarche dans le domaine de la culture. Cela dit, il n'y a pas d'objection au rapport 6.2.

M. CONTOZ.- Pascal le sait sans doute, puisque je l'avais dit en séance plénière d'Agglo. Le Festival de Musique Ancienne de Besançon/Montfaucon était à Orbe cette année. Il a connu un succès considérable. Un car avait été prévu pour transporter des Grands Bisontins, payé par la commune de Montfaucon pour s'y rendre. Je le dis, parce que je crois aussi à ce que dit Gabriel BAULIEU. La majorité des gens étaient bisontins. Cela a eu un succès considérable.

M. BAULIEU.- Merci. C'est important, parce que les liens se tissent de maintes manières. Ces activités culturelles et de spectacle peuvent y contribuer de manière concrète. Il peut aussi y avoir des chefs d'entreprise dans ta délégation de spectateurs, par exemple.

M. CONTOZ.- Il est important également de dire que notre ami suisse chef d'entreprise industrielle à Fontain a été mécène du Musée de Nancray.

M. BAULIEU.- Merci. Avez-vous d'autres interventions ?

M. POULIN.- Je vais rebondir sur ce qui vient d'être dit. Sur notre territoire, de nombreuses personnes font des choses avec la Suisse. Du coup, comment les choix vont-ils s'opérer ? A l'avenir, comment cela se financera-t-il ? En réalité, ces choses existent sur notre territoire. Le mettre comme un objectif politique, c'est bien, notamment en matière culturelle, mais beaucoup aujourd'hui pourraient prétendre avoir une subvention à cette hauteur. À mon avis, il est important que nous puissions dire ces choses-là pour que nous ne puissions pas avoir des acteurs qui se sentent un peu sur la touche, alors qu'ils travaillent depuis très longtemps avec la Suisse.

M. CURIE.- Les grands domaines sur lesquels nous essayons de travailler avec la Suisse sont la culture, l'économie, l'enseignement supérieur, le commerce, etc. Nous avons commencé à rencontrer des personnes sur Besançon, des chefs d'entreprise. Nous avons rencontré des personnes du monde culturel, de l'ARD (Agence Régionale de Développement) pour essayer de recenser les besoins et les manques pour améliorer cette liaison avec la Suisse. Nous avons déjà fait tout un travail, toute une analyse par rapport à cela. Je dois entrer en contact très prochainement avec 4 villes, voire 5, avec lesquelles nous voudrions travailler, à savoir La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Neuchâtel, Lausanne et peut-être Yverdon. Nous avons été retardés pour prendre les rendez-vous. Vous savez qu'en Suisse, c'était une période d'élection depuis un petit moment. Les dernières élections ont eu lieu la semaine dernière. Nous allons pouvoir maintenant commencer à prendre contact.

M. BAULIEU.- Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

M. DUMONT.- Au-delà des relations formelles du Grand Besançon avec toutes ces villes et ces territoires suisses dont tu viens de parler, il y a aussi un rôle d'animation que nous devons avoir dans ce qui était notre fonction de capitale régionale et peut-être avoir un rôle de facilitateur. Certes nous devons nous tourner vers la Suisse, que nous l'ayons dans notre sac à dos quand nous regardons nos amis bourguignons, mais toute la Franche-Comté doit faire cela. Nous avons encore un rôle de centralité que nous devons activer pour faciliter pour d'autres territoires que ce soit du côté de la Haute-Saône, du Jura ou du Doubs. Ce sont des choses que nous n'avons pas l'habitude de faire. Nous devons vraiment être moteurs.

M. CURIE.- Cela peut être travaillé dans le cadre du Pôle Centre-Franche-Comté. Nous réfléchissons aussi là-dessus, mais il est vrai que l'objectif premier est le Grand Besançon comme porte d'entrée vers la Suisse. C'est tout à fait cela.

M. BAULIEU.- Tu as raison, Emmanuel. L'intervention d'Anthony va dans le même sens, mais sous un autre angle. Nous devons être déterminés dans cette direction et dans d'autres que tu as indiquées, mais il faut savoir que nous devons aussi le faire avec subtilité. Quand nous sommes en Pôle Métropolitain Centre-Franche-Comté et que nous disons, nous, Besançon, que nous voulons être la porte vers la Suisse, et que les représentants de Pontarlier sont là, ils ont leurs oreilles qui frisent un peu. Si nous allons un peu plus loin et parlons avec le Président du Val de Morteau ou la Présidente du Pays Horloger, puisque nous travaillons avec eux, l'AudaB intervenant, ces personnes ont aussi quelques velléités légitimes, parce qu'elles bénéficient de certains avantages de la proximité suisse, mais aussi quelquefois des difficultés quant au positionnement des entreprises et de l'emploi. Il faut donc aussi le faire avec habileté pour ne pas être en neutralisation les uns envers les autres.

Dans un second propos, il ne s'agit pas de revenir sur ce que j'ai dit initialement, mais il faut mener cela sur le registre aussi de la diplomatie, puisqu'il se trouve que nos partenaires peuvent aussi nous considérer concurrents.

M. CURIE.- Il faut aussi être habile avec les Suisses, parce que nous ne fonctionnons pas forcément comme eux. Même si nous sommes à côté, ils n'ont pas le même raisonnement que le nôtre, ce qui est à prendre en compte dans les discussions avec eux.

M. BAULIEU.- Qui s'est intéressé à quelque niveau que ce soit aux relations internationales le sait fort bien. Faites l'expérience où que vous alliez. Nous avons validé ce rapport. Je fais appel à votre éveil et à votre patience pour que nous terminions dans un temps raisonnable, mais nous avons encore les rapports des commissions n°03 et n°07.

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur

Rapport n°3.1 - NPNRU - Convention de groupement de commandes avec AKTYA pour la réalisation d'une étude relative à la création d'un hôtel d'artisans

M. BLESSEMILLE.- Il s'agit d'un groupement de commandes avec AKTYA dont l'objectif est le financement d'une étude pour la création d'un hôtel d'artisans. Dans ce cadre, le montant total de l'étude est de 25 000 €. AKTYA la finance à hauteur de 3 700 €. La CDC est également partie prenante pour 12 500 € et le Grand Besançon pour 8 000 € avec votre accord. Il s'agit d'un rapport décisionnel.

M. BAULIEU.- Merci. S'il n'y a pas d'objection, c'est adopté.

Rapport n°3.2 - Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur pour l'année 2016

M. BLESSEMILLE.- Les rapports n°3.2 et 3.3 sont proches, mais le 3.2 est décisionnel. Je pense que c'est en fonction du montant, l'un étant à 8 000 € et l'autre à 41 000 €, le seuil étant à 10 000 €. Nous pouvons donc rattacher les 2 rapports. Il s'agit de participations dans le cadre d'innovation pour le Pôle Véhicule du Futur pour l'année 2016. C'est un rapport traditionnel, comme pour les Microtechniques. La subvention demandée en 2016 s'élève à 8 000 € pour le Grand Besançon.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il des objections ? Il n'y en a pas, c'est adopté.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n°7.1 - Port d'agglomération - Modification du règlement intérieur

M. DUMONT.- Ce rapport est sans incidence budgétaire. Il s'agit d'une modification du règlement intérieur des 3 haltes fluviales pour pallier le risque de stationnement indus et les impayés. Cela consiste d'une part à :

- demander la carte d'identité, ce qui n'était pas fait,
- être plus explicite sur le fait que le port ne dispose pas d'emplacement pour les bateaux à usage d'habitation et d'activités sédentaires,
- demander un décompte des personnes de plus de 18 ans présentes dans l'embarcation.

M. BAULIEU.- OK, merci. Sur ce rapport de modification du règlement intérieur décisionnel, y a-t-il des objections ? Il n'y en a pas, c'est adopté.

Rapport n°7.2 - CRR - Partenariat avec la compagnie KEICHAD
pour l'organisation de l'enseignement du niveau Initiation en théâtre

M. DUMONT.- Le théâtre est un des pôles d'excellence de notre Conservatoire par rapport aux autres Conservatoires de la Région. La compagnie KEICHAD est contactée pour travailler en lien avec le Conservatoire.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, c'est adopté. Merci pour ce rapport n°7.2.

Rapport n°7.3 - Fonds d'aide « Manifestations » -
Instruction des demandes du 2^e semestre 2016 (subventions inférieures à 10 000 €)

M. BAULIEU.- Pour ce rapport, j'ai comme une hésitation. Je vois « subventions inférieures à 10 000 € » et je vois que le montant de l'opération est 24 800 €. Ce n'est pas pour l'intérêt du rapport, mais est-il décisionnel ?

M. CONTOZ.- C'est le montant de chaque subvention et ici, 24 800 € est un total pour plusieurs.

M. BAULIEU.- Très bien, vous m'avez aidé, parce que j'avais une hésitation. Cela n'enlevait pas l'intérêt au rapport, mais c'était pour savoir s'il était décisionnel.

M. CONTOZ.- Ce rapport concerne l'attribution des subventions pour le 2^e semestre 2016. Vous avez la liste des attributions proposées par la commission dans votre rapport.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il des objections ? Il n'y en a pas, c'est adopté. C'est conforme, puisque c'est bien le détail qu'il faut prendre pour apprécier les 10 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Merci à tous. Bonne soirée.

La séance est levée.